



Posté le 20 octobre 2014

Info G.D.S.A. 29

2014 -- 3

La saison apicole 2014 est quasiment finie ; la mise en hivernage de vos colonies également sans doute. **Voici quelques informations du GDSA du Finistère.**

1) Cotisations - Adhésions 2015.

Vous recevrez le courrier d'appel à cotisation, ainsi que le formulaire pour les abonnements et/ou assurances, comme d'habitude, au cours de la première quinzaine du mois de décembre. Patientez encore un peu.

Quelques apiculteurs posent quelques questions sur les cotisations 2015. Les cotisations 2015 sont inchangées par rapport à celles de 2014 (proposition adoptée lors de l'AG du 8 mars 2014). Ces cotisations prennent en compte les cotisations suivantes :

La cotisation de la FNOSAD est depuis quelques années de 3€ par adhérent.

Le GDSApicole du Finistère a adhéré en 2011 à GDS-Bretagne, où il participe à la section apicole (avec 3 représentants), comme l'ont également fait les GDSApicoles des 3 autres départements bretons. Cela entraîne de facto une cotisation, **et plus** si des actions sanitaires sont menées aux niveaux régional et départemental.

Le GDSA-29 participe aux travaux de la commission apicole du GIE-Elevages de Bretagne et paye là aussi une cotisation.

D'où le barème des cotisations pour les adhérents :

De 0 à 50 ruches :	Cotiz = 14€ + 0,45 € /ruche
De 50 à 100 ruches :	Cotiz = 24€ + 0,25 € /ruche
De 100 à 300 ruches :	Cotiz = 34€ + 0,15 € /ruche
300 ruches et plus :	Cotiz = 64€ + 0,05 € / ruche.

Une table complète ruche par ruche sera jointe au courrier de décembre lors de l'appel à cotisations.

2) La XVIème université d'automne du GDSA-29.

Il y a 17 ans se tenait la première université d'automne du GDSA-29. Le thème en fut le varroa (il s'appelait encore *Varroa Jacobsonii* Oudemans, 1904). Le conférencier, Jacques PERRIER, venu nous entretenir du varroa, était alors le président de la FNOSAD.

17 ans plus tard, c'est peut être intéressant de refaire le point sur ce parasite (devenu *Varroa destructor* Anderson, 2000, grâce aux connaissances scientifiques obtenues depuis). Les méthodes de lutte ont aussi évolué. Des espoirs, bien vite évanouis... quelles sont aujourd'hui les perspectives ?

Florentine GIRAUD, vétérinaire, vétérinaire-conseil du GDSA de Haute-Savoie, viendra dans le Finistère faire le point avec nous de ce sujet. Il a été dit et entendu encore à la mi-octobre cette année au congrès de Colmar : « **le varroa reste actuellement un des plus gros problèmes sanitaires de l'apiculture** ».

Cette journée est fixée au samedi 15 novembre 2015.

A partir de 9 heures.

Au lycée agricole du NIVOT.

3) Septième concours photos

Compte tenu du succès des éditions précédentes, un concours photos est organisé encore cette année. Vous avez fait sûrement beaucoup de belles photos cet été... Joël Blaize a accepté de s'en occuper encore cette année.

Règlement du 7^{ème} concours de photos du GDSA du Finistère.

Ce 7ème concours organisé par le GDSA du Finistère se déroulera le jour de la XVIème Université d'automne du GDSA-29, le samedi 15 novembre 2014 au Nivot (Lopérec).

Date limite d'envoi de vos photographies : 1 novembre 2014.

Le thème : L'abeille.

En fait tous les thèmes sont acceptés, pourvu qu'ils concernent les abeilles au sens large : l'apiculture, les abeilles mellifères, le butinage, les ruches, le miel, les travaux de l'apiculteur et la pollinisation par les insectes...

Les critères pris en compte : il s'agira de juger de l'intérêt du sujet, bien sûr, mais aussi des qualités de la photo (netteté, cadrage, composition, éclairage...). Nous nous réservons le droit d'écarter les photos qui ne répondraient pas à un minimum de ces critères de qualité.

Format des photos : Photos numériques exclusivement : taille minimale 1600x1200pixels.

Pour les photos numériques les expédier par courriel à : gdsa29@apibreizh.fr. N'hésitez pas à expédier vos photos en plusieurs courriels si besoin.

Bien sûr, vous devez certifier être l'auteur de la photographie et autoriser le GDSA-29 à utiliser les photos confiées (qu'elles soient primées ou non) dans le cadre des divers documents réalisés et distribués par le GDSA-29 à l'occasion de stages, d'animations ou d'informations (Bulletins du GDSA-29, site web du GDSA-29...). En cas d'utilisation par le GDSA-29, l'auteur en sera averti et son nom accompagnera bien entendu la photographie.

Vos photos doivent être identifiées : nom, prénom, adresse, n° d'apiculteur (ou numéro en cours).

Pour tout renseignement à propos de ce concours, s'adresser à J. Blaize, de préférence par mail.

4) Ne pas oublier de tenir à jour votre registre d'élevage.

La tenue de ce dernier est obligatoire depuis juillet 2000 (arrêté du 5 juin 2000). Augmentation et diminution du nombre de ruches dans chaque rucher, maladies décelées, traitements et produits utilisés avec, s'il y a lieu, les ordonnances correspondantes : tout doit y figurer. Ceci est particulièrement vrai pour tous ceux qui commercialisent leur miel d'une façon ou d'une autre.

Les ordonnances (produits anti-varroa par exemple) et récépissés de déclarations de ruches et ruchers doivent être conservés dans ce registre d'élevage.

Par contre les rendements des récoltes ne figurent pas nécessairement dans ce document.

5) Déclaration de ruches et ruchers.

Nous voici fin octobre, début novembre 2014.....

Si vous ne l'avez pas encore fait il est temps de procéder à la déclaration 2014 de vos ruches et ruchers. Celle-ci sera considérée comme étant la situation de mise en hivernage, comme le cheptel avec lequel vous commencerez l'année 2015... A propos la couleur de marquage des reines sera le **bleu en 2015**.

Cette déclaration sera également une base pour évaluer les éventuelles pertes hivernales.

Cette année il y a encore du changement. Du changement dans « Téléruchers », du changement dans les dates de déclarations. La déclaration au titre de 2015 est à faire entre le 1^{er} novembre 2014 et le 1^{er} mars 2015. Mais pour ceux qui n'ont pas encore déclaré en 2014 il serait bien (recommandé !) de le faire avant fin 2014. Il est important d'effectuer ces démarches, surtout si vous le faites par courrier, **autant que possible avant la fin du mois de novembre**, pour permettre les enregistrements par GDS pour la fin de l'année.

1) Pour déclarer vos ruches et ruchers vous pouvez utiliser la déclaration papier. Voir document joint : **document cerfa n°13995*02 : Déclaration de détention et d'emplacement de ruchers**. Remplissez ce CERFA et renvoyez-le à

**GDS 29
3 allée Sully
CS : 32 017
29018 QUIMPER-Cedex**

En cas de besoin : **Tél : 02 98 95 42 22**

S'il s'agit d'une première déclaration joindre une photocopie de votre carte d'identité. Par retour vous recevrez un récépissé de déclaration et votre numéro d'apiculteur (ou en abrégé : le NAPI).

2) une autre façon de faire : par internet, sur « **Téléruchers** ».

- Vous pouvez trouver la bonne adresse et recherchant par votre moteur de recherche préféré (Google par exemple) le mot « Téléruchers ».
- Essayez le lien <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>....., et chercher « exploitation agricole », puis « déclarer la détention et l'emplacement de ruches ». Normalement ça devrait marcher...
- Ou connectez-vous sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> et suivez les instructions. Normalement ça devrait marcher sans trop de difficultés. En cas de problème envoyez-nous vos questions par mail, à gdsa29@apibreizh.fr .
- En fin de déclaration validez. Attention on ne peut plus modifier la déclaration après validation. Mais vous pouvez imprimer le récépissé de votre déclaration.

6) **Le frelon asiatique.**

L'an dernier, en 2013, la FDGDON avait comptabilisé 15 nids détruits.

En 2014, **le bilan au 9 octobre** est (et ça évoluera encore sans doute encore d'ici la fin de l'année) :

- 134 nids détectés et détruits ;
- 146 signalements de frelons piégés ou tués **identifiés** ;
- Sur 45 communes il a été trouvé nids ET frelons, donc il y a 235 communes où la présence est avérée. Le département du Finistère comptant 283 communes on peut le considérer comme infesté partout.

Que sera 2015 ?

Pour essayer de réduire la prolifération des fondatrices au printemps prochain ce serait bien dès maintenant, dès cet automne et il est grand temps de le faire :

1. de piéger les frelons dans les ruchers, en espérant attraper des fondatrices avant qu'elles n'aillent hiverner dans un coin.
2. de repérer et détruire les nids, **tous les nids repérés !** avant qu'ils n'aient lâché dans la nature toutes les futures fondatrices.

Mais attention, il y a lieu de détruire les nids en respectant au mieux les règles élémentaires de sécurité pour vous, les voisins, le public, et l'environnement.

Continuer de signaler les destructions de nids et les piégeages de frelons asiatiques à :

Géraldine LE CORRE/- Conseiller technique-/*FDGDON Finistère*

*/Z.A. du Drevers/**/25 rue de la petite Vallée/**/BP 2/*

/29190 PLEYBEN/ mail : geraldine.lecorre@fdgdon29.com */tel : 02 98 26 72 12 fax : 02 98 26 67 88/*

7) **Et peut être pour bientôt**

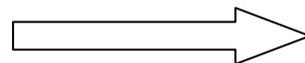
Le petit coléoptère des ruches *Aethina tumida* est présent dans le sud de l'Italie, dans la région de Calabre.

A la date du 15/10, ce sont 40 ruchers positifs qui ont été détectés dans le rayon de 20 kms de surveillance rapprochée, autour du premier foyer. Aucun rucher positif pour l'instant au delà. Il n'a été trouvé que (!) 3 ruchers avec des larves pour l'instant.

Plus de 1500 ruches auraient déjà été détruites [...]. Le fait que des apiculteurs aient fuit la zone dès connaissance de l'infestation est une quasi certitude, d'où un risque de dispersion non encore détectée.

Rêvons... 2015 sera une belle année !!!

**En attendant, vous êtes attendu le 15 novembre pour l'université d'automne.
Merci de vous inscrire très rapidement.**



8) Chaudières à cire et gaufrier manuel

Le GDSA dispose de 2 chaudières à cire, utile pour fondre proprement :

- La cire des opercules... vous devez surement en avoir puisqu'il y a eu du miel sur le département cet été... plus que dans d'autres régions de France.
- La cire des cadres de hausse réformés car trop vieux, moisis, cassés, ou ayant contenu couvain et/ou pollen.
- Les cadres de corps ni loqueux ni trop vieux. Les cadres de colonies malades de loque américaine sont bien entendu brûlés. Les cadres trop vieux aussi.

Les chaudières à cire sont toujours disponibles pour les adhérents aux conditions inchangées :

- **location :** **gratuit** les 4 premiers jours ; **10 euros / jour** ensuite
- **chèque de caution :** **300 euros**. Cette caution n'est pas encaissée. Le chèque est rendu lors du retour de la chaudière **propre et en bon état**. Le coût d'une réparation suite à une mauvaise utilisation pourra être prélevé sur la caution.

Pour emprunter une chaudière contacter (attention, un changement pour les gens du sud-Finistère) :

pour le SUD-Fin' : **Gilbert PIEDNOIR 29000 QUIMPER téléphone : 02 98 95 82 87**
pour le NORD : **Yves LAYEC 29290 MILIZAC téléphone : 06 70 44 97 77.**

Cette année le GDSA-29 a fait l'acquisition d'un gaufrier manuel, afin de permettre aux adhérents de faire leurs propres feuilles de cire gaufrée, avec leur propre (à eux) propre cire (on fait plus propre quand on fait pour soi et on sait ce que l'on a).

Le **gaufrier à cire** est disponible pour les adhérents aux mêmes conditions que les chaudières :

- **location :** **gratuit** les 4 premiers jours ; **10 euros / jour** ensuite
- **chèque de caution :** **500 euros**. Cette caution n'est pas encaissée. Le chèque est rendu lors du retour du gaufrier **propre et en bon état**. Le coût d'une réparation suite à une mauvaise utilisation pourra être prélevé sur la caution.

Si vous êtes intéressé contacter **André LOZAC'H 29820 GUILERS ; téléphone : 02 98 07 67 12**

9) Dernières visites de ruches avant l'hivernage

S'il y a encore quelques belles journées passer faire un dernier tour au rucher,

- Visite rapide.
- Repositionnement des traitements anti-varroa, en particulier APIVAR, dans le nid à couvain.
- Grilles d'entrées placées pour éviter les entrées de petits rongeurs.
- Pièges pour frelons asiatiques. Si quelques individus piégés chercher à repérer les nids. Détruire.

En ce qui concerne les réserves, si vos colonies sont populeuses, elles ne devraient pas avoir de problèmes de provisions : en effet avec la miellée de lierre que nous avons connue depuis le début du mois de septembre les abeilles ont amassé miel et pollen... peut être même trop parfois...

**En attendant, vous êtes attendu le 15 novembre pour l'université d'automne.
Merci de vous inscrire très rapidement.**